

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2018

7 PRESENTS

11 VOTANTS

Monsieur Le MAIRE informe le Conseil Municipal du rajout de deux délibérations :

- Demande de FODAC
- ANTARGAZ

Projet délibération N°1

Objet : B.P 2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à la séance :

► **VOTE** le Budget Primitif 2018

VOTE POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

Projet délibération N°2

Objet : AIDE AUX FAMILLES POUR LA SCOLARITE 2017/2018

.Pour aider les familles dont les enfants vivent à l'année et effectuent une année scolaire complète en demeurant sur la commune de VAL D'ORONAYE

Monsieur le Maire propose de fixer la participation à

200€ Pour maternelle ou primaire

250€ Pour collégien ou lycéen

Ces sommes seront inscrites au budget 2018.

Le règlement de cette aide sera versé aux familles à la fin de l'année scolaire

Projet délibération N°3

Objet : Aides Financières aux associations

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance

Les demandes de subvention des associations

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à la séance :

► **DECIDE** de satisfaire aux demandes suivantes :

BASKET CLUB	100.00€	
ADMR	200.00€	
POIC	100.00€	
AMAC	100.00€	
POMPIERS LA CONDAMINE	150.00€	
ASSOCIATION CENDRYN	150.00€	
JUDO CLUB DE L'UBAYE	100.00€	
AUDACCE	100.00€	
COMITE DES FETES	3000.00€	
ESCOLA DE LA VALLEE	50.00	
FNACA	50.00€	
FONDATION PATRIMOINE	50.00€	
FONDUS DE L'UBAYE	100.00€	
GSSB	500.00€	
SPADTRIBU	400.00€	
RESTO DU CŒUR	150.00€	
SECOURS CATHOLIQUE	80.00€	
SECOURS POPULAIRE	50.00€	
SKI CLUB SAINTE ANNE	750.00€	
FETE DU BOIS	350.00€	

Projet délibération N° 4

Objet : CONVENTION TRIPARTIE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE- CHARGES FESTIVITES 2017

Des festivités ont eu lieu dans l'année pour lesquelles les communes de Saint-Paul sur Ubaye et Val d'Oronaye se sont engagées à participer financièrement pour rembourser la commune de La Condamine- Chatelard qui a ou va avancer le paiement des factures concernées.

Il s'agit en premier lieu, de l'organisation de la fête Franco Italienne qui concernait les trois collectivités. Elle a eu lieu le 20 aout 2017.

En deuxième lieu, il s'agit du spectacle de Noël qui a eu lieu le 16 décembre 2017 à partager en 3.

La Condamine- Chatelard établira une convention pour concrétiser la participation financière de chaque commune.

VOTE POUR 11

CONTRE

ABSTENTION

Projet délibération N° 5

Objet : CONVENTION TRIPARTIE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE- CHARGES FESTIVITES

Chaque année des festivités ont lieu pour lesquelles les communes de la Condamine-Chatelard Saint-Paul sur Ubaye et Val d'Oronaye s'engagent à participer financièrement pour rembourser la commune qui aura avancé le paiement des factures qui seront partagées en trois.

La commune ayant fait l'avance des frais établira une convention pour concrétiser la participation financière de chaque commune.

VOTE POUR 11 A L'UNANIMITE

CONTRE

ABSTENTION

Projet délibération N° 6

Objet : FISCALITE 2018.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance qu'il n'y a pas lieu de changer les taux d'imposition pour 2018

Les taux d'imposition 2018 seront égaux à ceux de 2017 à savoir :

Taxe d'Habitation : 3,21 %

Taxe Foncière Bâti : 10,95 %

Taxe Foncière Non Bâti : 40,13 %

VOTE POUR 11 A L'UNANIMITE

CONTRE

ABSTENTION

Projet délibération N° 7

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION FODAC 2018 REFECTIION MUR D900 POUR SECURISATION AIRE DE CHAINAGE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance le très mauvais état du mur sur la D900 à Maison Méane et son risque d'effondrement.

Il propose de faire une demande de subvention afin d'effectuer la réfection de celui-ci et de sécuriser l'aire de chainage.

Après avoir pris connaissance du projet et du plan de financement ci-joint.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Amendes de police	50%	57 500.00€
FODAC	20%	23 000.00€
AUTOFINANCEMENT	30%	34 500.00€
TOTAL HT	100%	115 000.00€

Projet délibération N° 8

Objet : ANTARGAZ

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal présents à la séance, que suite à la résiliation du contrat avec ANTARGAZ, il convient de régulariser le dépôt de garantie.

En comptabilité les opérations seront :

Mandat compte 61558 tiers ANTARGAZ frais de pompage 500.00€

Mandat compte 6718 tiers ANTARGAZ indemnités de résiliation 333.33€

Mandat compte 675 tiers VAL d'Oronaye dépôt de garantie 1989.46€

Titre compte 775 tiers ANTARGAZ dépôt de garantie 1000.00€

Titre compte 775 tiers M.MEISSIREL dépôt de garantie 989.46€

Titre compte 275 tiers VAL d'Oronaye 1989.46€

Questions diverses :

Marque esprit parc

Julie fait un retour suite à la réunion qu'il y a eu à Larche, en fin d'année.

Cœur de Village

Suite à cette même réunion sur le bâtiment communal de Larche, qui abrite à ce jour, APC, Office de Tourisme, Bureau des gîtes communaux

Julie va envoyer la préconisation faite et faire une demande de devis.

La Rochaille

Suite aux différents articles parus dans la presse, nous sommes contactés par certain maire traversé par la D900.

Voir l'action commune qui peut être mise en place, une délibération par chaque commune pour que la D900, devienne une route nationale.

Prise d'eau du Bouchier

Dès que nous aurons obtenu le droit d'eau, une convention sera faite avec l'agriculteur

Village étoilé

Nous avons obtenu 2*